

Avis du SIMIEEOM

Le Smieeom vous informe de la mise en place d'un **contrôle du contenu des poubelles à ordures ménagères**, avant les collectes hebdomadaires.

Notre nouvel ambassadeur du tri, **Jean-Michel DENIS**, sera amené à vérifier que les déchets déposés dans les bacs de collecte sont conformes au règlement du Smieeom.

Son action va se dérouler en 3 étapes :

1 - **à partir du lundi 18 mars**, des étiquettes cravates seront apposées aux poubelles par les équipes de collecte, afin d'informer les usagers de ce contrôle. Cette action d'information durera 2 mois environ, afin de couvrir tout le territoire.

2 - **à partir du 25 mars**, Jean-Michel DENIS vérifiera les contenus de certaines poubelles, et apposera une étiquette autocollante sur le bac des usagers en cas de présence de déchets non conformes. Il sera également annoncé qu'un 2ème contrôle négatif entraînera la non-collecte du bac lors d'un prochain passage.

3 - **pour les usagers concernés par un contrôle négatif**, Jean-Michel DENIS opérera un nouveau contrôle, et décidera de la non-collecte du bac si récidive. Un scotch bloquera l'ouverture du bac avant le passage du camion de collecte.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter le Smieeom.